l'Un d'eux, M. Henri Rosseeau, âgé de 31 ans, a eu le bras cassé.

PAS-DE-CALAIS

L'ARRESTATION DU MAIRE DE BERCK

On connaît aujourd'hui les motifs de l'arrestation de M. Macquet, maire de Berck.

Il ne s'agit nullement de question administrative, mais bien d'une traite de 2,000 francs que M. Macquet avait tirée sur M. Brunard, boucher, et qu'il croyait sans doute pouvoir retirer à l'échéance.

La presse réactionnaire ferait bien de triompher un peu plus modestement au sujet de cette déplorable affaire. Elle devrait se rappeler qu'un des chefs du parti réactionnaire de l'arrondissement, M. Moitier, ex-conseiller général d'Hucqueliers se trouve en ce moment à la prison de Montreuil où il attend sa comparution devant les assises du Pas-de-Calais.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

La tentative d'assassinat de Bondues

Le 5 avril dernier, la petite commune de Bondues était bouleversée par l'impression que une tentative d'assassinat commise par le nommé Louis Delbecque, sur sa concubine Hélène Dufermont, veuve Dhayer, âgée de 26 ans, mère de six enfants.

Nous avons donné à cette époque des renseignements très circonstanciés sur cette affaire qui a eu hier son dénouement devant le tribunal correctionnel de Lille.

La veuve Dhayer a été frappée avec une telle violence que pendant longtemps on avait considéré son état comme désespéré.

Aujourd'hui elle est à peu près rétablie et a été citée comme principal témoin. Elle raconte que depuis un certain temps son amant Delbecque lui faisait des scènes et qu'à plusieurs reprises il avait manifesté l'intention de la tuer. Le 5 avril au soir il rentra en état d'ivresse et une discussion aigrit. Fortement surexcité Delbecque s'empara d'un couteau de cuisine et lui en en porta trois violents coups. La veuve Dhayer s'affaissa, perdant du sang en abondance.

Après lui avoir fait jurer de ne rien dire, sous peine de nouvelles représailles, Delbecque courut chercher un médecin auquel il raconta que sa maîtresse s'était blessée grièvement en sautant sur un couteau. Mais ce dernier n'eut pas de peine à découvrir la cause des blessures et, à 11 heures d'une enquête ouverte, Delbecque fut arrêté. D'ailleurs, à la suite d'une descente du parquet, Hélène Dufermont retrouva aux magistrats la scène qui s'était passée.

Comme aux premiers jours de son arrestation, Delbecque prétend encore aujourd'hui que la veuve Dhayer s'est blessée elle-même, mais cette assertion est complètement mise à néant par le rapport du médecin-légiste qui a examiné la victime. Celle-ci doit la vie à cette circonstance que la pointe du couteau s'est cassée et qu'il n'a pu entrer profondément dans les chairs.

Plusieurs autres témoins sont entendus, parmi lesquels la sœur d'Hélène Dufermont et le garde-champêtre de Bondues, qui viennent déclarer que la pauvre femme n'osait pas quitter son amant, malgré toutes les brutalités dont elle était l'objet, de peur d'être tuée par lui.

Delbecque est très mal noté et a déjà subi de nombreuses condamnations.

Le tribunal le condamne à treize mois de prison et à seize francs d'amende.

Outrage au mineur. — A la suite d'une information ouverte par le parquet de Dunkerque concernant la vente dans cette ville de prospectus érotiques, un colporteur de ces imprimés fut arrêté, le sieur Emile Decalonne, âgé de 21 ans. Celui-ci désigna le sieur H..., libraire à Lille comme lui ayant livré des brochures. Une perquisition fut faite au domicile de ce dernier par M. Du Tilloeuil juge d'instruction et Court, commissaire central. On y découvrit des livres, mais rien de moins licencieux.

Decalonne et H..., sont poursuivis pour outrages aux bonnes mœurs.

H... prétend pour sa défense que les livres trouvés chez lui provenaient d'un achat en bloc qu'il avait fait il y a longtemps et qu'il ignorait leur caractère érotique.

Après la suite des débats au cours desquels M. du Lacouset est entendu comme témoin à décharge, le procès est continué à demain sur la demande de l'avocat d'H...

Un cabaret mis à sac à Roubaix. — Dimanche soir, deux individus en état d'ivresse, les nommés Alois Vanstiphout, 34 ans, tisserand, et Gossens Louis, 29 ans, tisserand entraient dans l'estaminet de M. François Clauss, dit « Grand Francois », situé au coin des rues de la Limite et de l'Industrie et demandèrent chacun une chope.

Comme ces individus semblaient animés d'intentions hostiles, le patron de l'établissement leur refusa à boire. Aussitôt ceux-ci se mirent à casser les jardinets qui étaient sur l'appui de la fenêtre.

François Clauss fut atteint à la tête par une chaise qui lui occasionna une blessure assez grave une jeune fille qui se trouvait dans l'estaminet fut frôlée au bras droit par une lampe au pétrole qui s'était renversée.

La gendarmerie ouvrit immédiatement une enquête et Vanstiphout et Goossens furent arrêtés. Ils ont comparu hier devant le tribunal et ont été condamnés : Vanstiphout 1 mois et 16 fr.; Goossens 2 mois et 16 fr. d'amende.

Echo de la grève des rentreurs. — Vendredi dans l'après-midi, un broyeur nommé Vandergues se dirigeait vers le hangar Poilet, rue Bernard, lorsque trois individus l'arrêtèrent et lui demandèrent pourquoi il travaillait.

Sur la réponse que lui Vandergues, ils se jetèrent sur lui et le rouèrent de coups. Ce sont : J.-B. Wartelle, 33 ans, broyeur, Descamps Victor, 42 ans, tisserand, et Leroy Désiré, 40 ans, tisserand. Ils ont été condamnés : Victor Descamps, 3 mois de prison, Désiré Leroy, 1 mois de prison et solidairement à 15 francs d'amende. Quant à Wartelle il a été acquitté.

— Autres condamnations : Roux Marie, 2 mois pour mendicité, Kosteloot Polydore, 1 mois de correction. Verhelle J.-B., 1 mois de correction. Dasonville Jean, 2 mois de prison, tous trois pour vol. Catherine Bogaert, 8 jours et 500 fr. d'amende pour fraude. Brifit, 16 jours, 2 mois et 500 fr. d'amende pour ivresse en récidive Castel Désiré, 2 mois et 16 fr. d'amende pour rébellion, outrages et ivresse. Corail Alphonse, en correction jusqu'à 20 ans, Hoeck J.-B., 6 mois de prison. Haele Pierre, 6 mois de prison, tous trois pour vol.

M. COURANT.

Les Assassins de Courbevoie

devant la Cour d'assises de la Seine

Par dépêches de notre correspondant particulier :

Aujourd'hui commencent devant la Cour d'assises de la Seine les débats de l'affaire du crime de Courbevoie.

Les accusés sont au nombre de cinq : Gustave-Georges Doré, 18 ans, né à Belfort, le 18 février 1872, garçon boucher ; Adolphe-Eugène Berland, dit la *Rédingue*, né à Asnières, le 1er août 1871, matelassier ; Louis-Joseph Cheblin, dit la *Boule*, né à Paris, le 1er juin 1873, journalier ; Victor-François Chotin, dit *Crêtet*, dit *l'Anguille*, né à Asnières, le 30 mai 1874, ouvrier boulanger.

La femme Berland, âgée de cinquante-quatre ans, est qualifiée marchande de journaux.

De Poite d'accusation dont la lecture est fort longue, il résulte les faits que nous avons racontés dans notre numéro de mercredi.

Pendant la lecture de l'acte d'accusation, tous les accusés pleurent, à l'exception de Deville.

Un grand panier de dentelles paquets renfermant le produit des vols de la bande encombrent la table des pièces à conviction.

Après l'appel des témoins, au nombre d'une quarantaine environ, le président procède à l'interrogatoire des accusés.

L'Interrogatoire

Le président s'adressant à Doré. — Quand vous portiez de la viande chez Mme Dessaigne ne vous donnait-elle pas des vieux pourboires ?

R. — Si, mon président.

Interrogé à son tour, la femme Berland, qui éclate en sanglots, reconnaît avoir été mauvaise fois et être mère de deux enfants : un fils et une fille.

Le président. — Il n'y avait qu'un lit chez vous, dans lequel couchaient vos nombreux amants, et vous vous parlez avec votre fils.

R. — Non, Monsieur.

Comment, non! s'écrie le président ; mais vous l'avez reconnu à l'instruction.

L'horrible mégère pleure si bruyamment que le président l'invite à être un peu plus calme.

Le président. — Et vous Berland, pourquoi avez-vous donné un coup de hache dans la poitrine ; avez-vous tremblé à ce moment. »

Réponse : Je ne me rappelle pas.

Le président : « Faites le récit du crime. »

Les accusés confirment le récit que nous avons donné.

Le président à Doré. — Vous avez dit que l'instigateur du crime était entré presque tout seul dans la maison de la victime.

R. — Oui, ça ne fait pas doute. (Mouvement.)

Le président à Deville. — Qu'est-ce vous dites cette question ?

R. — Je ne sais pas, Monsieur.

Le président à Deville. — Qu'est-ce vous dites cette question ?

R. — Je ne sais pas, j'étais ivre.

Le président : « Et vous Berland, pourquoi avez-vous donné un coup de hache dans la poitrine ; avez-vous tremblé à ce moment. »

Réponse : Je ne me rappelle pas.

Le président : « Faites le récit du crime. »

Les accusés confirment le récit que nous avons donné.

Le président à Doré. — Vous avez dit que l'instigateur du crime était entré presque tout seul dans la maison de la victime.

R. — Oui, ça ne fait pas doute. (Mouvement.)

Le président à Deville. — Qu'est-ce vous dites cette question ?

R. — Je ne sais pas, j'étais ivre.